

Liquidation difficile, Quand peut on saisir un JAF?

Par chouchouchou, le 12/04/2013 à 22:19

Bonjour,

Divorcé en 2008, je n'arrive pas à trouver d'accord avec mon ex. Le notaire traine, ne rédige pas de pv de difficulté depuis.

Puis je demander à mon avocat de saisir le Juge aux affaires familiales pour qu'il ordonne la vente des biens? Ou dois je solliciter la chambre des notaires pour changer de notaire?

Quelle est la procédure la plus rapide et la moins lourde? En vous remerciant.